

Mise à jour : Phileas AM Version : Mars 2021	Politique d'engagement	Référence : PG42
---	-------------------------------	------------------

1. Vote

En tant qu'investisseur responsable, PHILEAS honore sa responsabilité d'actionnaire en votant de façon systématique aux assemblées des sociétés dont les fonds sont porteurs indépendamment du nombre de titres détenus.

Le vote est réalisé électroniquement (plate-forme mise à disposition par CACEIS et ISS) par les gérants après étude des résolutions proposées sans recours à un Proxy Advisor. Chaque vote est archivé.

Dans l'exercice de notre vote, nous veillons à protéger les six principes suivants :

- Respect des droits des actionnaires
- Transparence et qualité de l'information financière
- Organisation d'une gouvernance efficace
- Transparence de la politique de rémunération et alignement des intérêts
- Qualité de l'allocation du capital
- Intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la conduite des affaires

2. Engagement

Les interactions des gérants avec les sociétés de notre univers d'investissement sont fréquentes. Le dialogue que nous entretenons porte sur des thèmes stratégiques, financier et extra-financiers. Ce dialogue consiste à la fois à mieux connaître les entreprises et affiner nos notations ESG mais aussi à promouvoir de meilleures pratiques auprès des entreprises rencontrées.

L'objectif de notre démarche d'engagement porte sur trois niveaux :

- Performance opérationnelle ESG (après appréciation de la matérialité des critères)
- Transparence
- Stratégie en matière de durabilité